

Dans le cadre de son développement, le CEPRI recrute :

Chargé(e) de mission (H/F) **« Urbaniste »**

Le contexte :

Le Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation (CEPRI) est une association nationale de collectivités territoriales fondée en décembre 2006 qui apporte un appui technique et une expertise aux représentants des collectivités territoriales pour contribuer à promouvoir l'enjeu de la ville résiliente face au risque d'inondation, en relation étroite avec les représentants du Ministère de la transition écologique. Le CEPRI représente nationalement les collectivités territoriales dans toutes les composantes de la politique nationale. Il accompagne les collectivités locales dans la mise en place des réglementations nationales ainsi que dans la conception de démarches innovantes. Il forme et sensibilise aux risques d'inondation. Il produit des outils techniques de référence à travers la publication de guides méthodologiques et de rapports. Il fait vivre un réseau d'échanges et de savoir-faire pour tous les acteurs du risque d'inondation. Il assure aussi depuis 2017 des sessions de formation.

Depuis sa création, le CEPRI a proposé à ses partenaires (Ministères et représentants des collectivités territoriales) de nouvelles approches intégrées pour élaborer, entre autres, des stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) et conduire des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Deux aspects sont particulièrement présents dans le travail du CEPRI, qui justifient de renforcer les compétences en interne : la question de l'aménagement du territoire et tout particulièrement de l'urbanisme et celle de la réduction de la vulnérabilité des territoires face à l'inondation. Le CEPRI accompagne les collectivités dans l'élaboration de stratégies locales et de plans d'actions pour repenser leur territoire au regard du risque d'inondation. Il accompagne plusieurs collectivités dans la réflexion sur un aménagement et un urbanisme mieux capables de faire face aux conséquences de l'inondation (débordement de cours d'eau, submersion marine, ruissellement,...) mais aussi sur la capacité des territoires à rebondir après un événement d'inondation (retour à la normale).

La mission :

Les politiques de prévention issues de la loi Grenelle II invitent les collectivités territoriales à considérer les impacts que peut avoir une inondation sur leur territoire, afin d'orienter leurs politiques publiques, et notamment celles qui concernent l'aménagement de leur territoire, en faveur de la réduction de ces impacts. La prise en compte du risque d'inondation intervient tout au long de la vie d'un territoire : de la planification de son aménagement à la délivrance des autorisations d'urbanisme, en passant par la programmation de travaux, le renouvellement urbain voire la requalification de quartiers, etc.

Le ou la chargé(e) de mission sera rattaché à la Direction du CEPRI. Ses missions s'inscriront dans la dynamique du plan d'activité annuel sur les aspects liés à la prévention du risque d'inondation et tout particulièrement sur une nouvelle façon d'aménager les territoires plus adaptés au risque d'inondation. Il ou elle sera amené(e) à accompagner des collectivités territoriales dans une approche plus dynamique du risque inondation en incluant plus systématiquement le risque inondation dans les documents d'urbanisme et conduire une réflexion pour intégrer le risque inondation dans les projets d'aménagement.

La polyvalence du chargé(e) de mission sera un atout.

Le CEPRI doit compter sur la polyvalence de ses collaborateurs pour travailler en fonction des attentes des collectivités de terrain et des partenaires nationaux. Une grande polyvalence et une volonté d'ouverture de la part des membres de l'équipe sont un atout pour permettre au CEPRI d'assurer ses missions dans la durée.

Le profil :

Connaissances et expériences requises :

Formation générale supérieure (BAC +5 ou plus) en master architecture, urbanisme, paysage ; droit de l'environnement et de l'urbanisme ; urbanisme et aménagement, ou un diplôme d'ingénieur.

Une bonne connaissance de la politique de prévention du risque inondation serait un plus.

Expériences et intérêts souhaités sur un ou plusieurs des sujets suivants :

- Documents d'urbanisme et plan de prévention des risques d'inondation
- Renouvellement urbain ou recyclage urbain
- inondation et recomposition spatiale

La connaissance des collectivités territoriales et de leur fonctionnement sera un avantage.

Expérience professionnelle d'un minimum de 5 ans appréciée en agence d'urbanisme ou CAUE

Compétences requises :

Capacités à nouer des contacts avec l'extérieur et à favoriser la satisfaction des interlocuteurs (élus, services des collectivités territoriales, architectes et urbanistes, professionnels de la construction...).

Esprit de synthèse pour aller à l'essentiel et favoriser l'efficacité.

Aptitudes à constituer et à animer un groupe de travail.

Qualités rédactionnelles.

Autonomie dans le travail avec fortes capacités à rendre compte.

Volonté et capacité à tisser des partenariats extérieurs (nationaux et européens) pour développer l'activité du CEPRI sur ce thème.

Souci d'appuyer les autres salariés du CEPRI et d'élargir son propre champ de compétence pour asseoir l'audience et l'expertise du CEPRI.

Maîtrise de l'anglais professionnel courant à l'oral comme à l'écrit.

Poste à pourvoir dès que possible

CDI – rémunérations à définir selon profil et expérience.

Lieu de travail : ORLEANS (45), avec de fréquents déplacements en France ou en Europe.

Contacts :

Candidature manuscrite, accompagnée de votre curriculum vitae avec photo et de vos prétentions à :

S. BIDAULT, Directrice, CEPRI, BP. 2019, 45010 ORLEANS CEDEX 1

info@cepri.net

www.cepri.net